

Annexe délibération n° 20200716_02 Du 16 juillet 2020

Commune de OULLINS

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des Elus

Enveloppe indemnitaire maximale :

- Maire à 90 % + 10 Adjoints à 33 % = 420 % (16 335 € mensuel)

Fonction	Nom (facultatif)	Taux de l'indice brut terminal
Maire		90%
Adjoint		25%
Conseiller délégué		8,8%
Total		419,20 %